



PROCES-VERBAL
Conseil intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

Mardi 22 juin 2021 à 20h30 à l'Aula du collège Derrière-la-Tour à Payerne

No 1

Présidence : M. Philippe Charmoy

Comité de direction :

Présents : MM. Nicolas Schmid, Edouard Noverraz, Laurent Cosendai et Matteo Guagenti
Mmes Martine Roux et Brigitte Estoppey

Excusée : Mme Anne-Michèle Enggist

Délégation fixe

Présents : Mme Stéphanie Jan
MM. Olivier Cherbuin, Alain Sumi et Jonathan Rey

Excusées : Mmes Monique Picinali et Christelle Iff Thévoz

Délégation variable

Présents : Mmes Malgorzata Binggeli, Muriel De Dompierre, Dominique Gilliand, Emilie Losey, Carole Marmy, Isabelle Pernet, Mathilde Pillonel, Sandra Savary, Isabelle Bärtschi, Christel Pahud, Mireille Gentil, Evelyne Wolf et Murielle Rossat
MM. Alexandre Godel, Quentin Guisolan, Houcine Louati, François Vessaz et Frédéric Gallaz

Excusés : Mme Anaïs Bidiville
MM. Serge Grognoz et Aurélien Karg

Absent : --

Suppléants

Présente : Mme Victoria Cantin

Secrétaire : Mme Nadège Bulliard

A l'issue de la séance d'installation des Autorités de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs présidée par M. Olivier Piccard, préfet, ce dernier passe la parole au nouveau président du Conseil intercommunal afin de procéder aux points 6 à 11 de l'ordre du jour suivant :

6. Election du vice-président du Conseil intercommunal
7. Election de deux scrutateurs du Conseil intercommunal
8. Election de deux scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal
9. Désignation des membres des commissions de surveillance
10. Propositions individuelles et divers.

Le président du Conseil intercommunal, M. Philippe Charmoy, passe aux points suivants de l'ordre du jour :

6. Election du vice-président du Conseil intercommunal

M. Olivier Cherbuin de Corcelles se propose pour ce poste.

Il est procédé à une élection tacite en vertu de l'article 11, alinéa 3 de la loi sur les communes.

M. Olivier Cherbuin est élu vice-président par acclamation.

7. Election de deux scrutateurs du Conseil intercommunal

Mme Muriel De Dompierre de Payerne est proposée comme scrutatrice.

Mme Evelyne Wolf de Chevroux est proposée comme deuxième scrutatrice.

Mmes De Dompierre et Wolf acceptent ce mandat.

En vertu de l'article 11, alinéa 3 de la loi précitée, elles sont élues tacitement par acclamation en tant que scrutatrices du Conseil intercommunal.

8. Election de deux scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal

Mme Carole Marmy de Payerne est proposée comme scrutatrice suppléante.

M. Quentin Guisolan de Payerne, est proposé comme deuxième scrutateur suppléant.

Mme Marmy et M. Guisolan acceptent ce poste.

En vertu de l'article 11, alinéa 3 de la loi précitée, ils sont également élus tacitement par acclamation en tant que scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal.

9. Désignation des membres de la commission de gestion

Les membres suivants sont proposés pour siéger à la commission de gestion :

1. M. Alexandre Godel de Payerne
2. M. François Vessaz de Corcelles-près-Payerne
3. Mme Emilie Losey de Payerne
4. Mme Stéphanie Jan de Trey
5. M. Jonathan Rey de Chevroux

Les membres suivants sont proposés comme suppléant pour la commission de gestion :

1. Mme Dominique Gilliand de Payerne
2. M. Frédéric Gallaz de Grandcour

Tous les candidats pour la commission de gestion acceptent leur nomination.

Il est procédé à une élection tacite en vertu de l'article 11, alinéa 3 de la loi sur les communes.

Les cinq membres de la commission de gestion sont élus par acclamation, ainsi que les deux membres suppléants.

10. Propositions individuelles et divers.

M. Charmoy annonce que le prochain Conseil intercommunal aura lieu le jeudi 30 septembre 2021 à 20h à l'Aula de DLT.

M. Schmid prend la parole afin de féliciter les Conseillers pour leurs nominations respectives et se réjouit d'attaquer cette nouvelle législature en leur compagnie. Il profite également de remercier le Comité de Direction sortant pour le travail effectué durant les cinq dernières années et est enthousiaste à reprendre le flambeau avec ses nouveaux collègues.

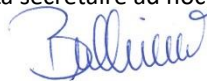
La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h06.

Le Président:



Philippe Charmoy

La secrétaire ad hoc :



Nadège Bulliard